



Conseil d'établissement  
du  
**Mont-sur-Lausanne**



**Etablissement primaire  
et secondaire  
du Mont-sur-Lausanne**

Collège du Mottier B  
1052 Le Mont-sur-Lausanne

## PROCES-VERBAL

### Séance du mardi 11 septembre 2012

Présidente :	Mme Geneviève Hochstrasser	Représentante communale
Présents :	M. André Guex	Représentant communal
	M. Jacques Marchand	Représentant communal
	M. François Barrat	Représentant civil
	M. Philippe Jeanfavre	Représentant civil
	M. Philippe Gresslin	Représentant civil
	Mme Nadège Crausaz	Parent d'élève
	Mme Myriam Malherbe	Parent d'élève
	M. Karim Mazouni	Parent d'élève
	Mme Véronique Luethi	Représentante scolaire
	M. Pascal Neyroud	Représentant scolaire
	M. Thierry Wolters	Représentant scolaire

Excusé :

S. Jatton tient le procès-verbal de séance

\*\*\*\*\*

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du 5 mai 2012
- 2) Bus scolaire : Etat des lieux
- 3) Rentrée scolaire 2012 – LEO
- 4) 10 ans de Cham, jumelage linguistique
- 5) Propositions individuelles et divers

G. Hochstrasser, présidente ouvre la séance à 19h30.

L'ordre du jour proposé ne suscitant aucune remarque, il est adopté.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Page 2, annonce de la prochaine séance, il s'agit du conseil d'établissement et non pas le conseil exécutif.

#### 2. Bus scolaire : Etat des lieux

G. Hochstrasser fait un bref rappel de la loi des 2,5 km. Suite à la gratuité des bus, à ce jour aucune augmentation massive n'est constatée. Cependant, les dernières demandes vont quand même dans ce sens.

Année scolaire 2011-2012, 168 abonnements ont été demandé.

Année scolaire 2012-2013, 165 abonnements ont été demandé en date du 11 septembre 2012.

Les quatre bus coûtent CHF 450'000.00 par année, la gratuité de ceux-ci est une perte d'environ CHF 40'000.00.

L'Etat de Vaud a édité 5 cartes de la commune (une par collège et une récapitulative) indiquant les quartiers se trouvant à + de 2,5 km des différents collèges.

La municipalité rassure : la politique des bus n'est pas remise en cause. Mais elle rappelle que c'est le conseil communal qui aura le dernier mot.

A ce jour, aucune commune n'a fait valider de règlement. C'est pourquoi le groupe de travail propose d'attendre le règlement type et de soumettre un projet au C.E. courant décembre.

T. Wolters assure que malgré l'absence de règlement, le cadre légal sera respecté.

N. Crausaz demande à qui incombe la responsabilité des enfants entre la descente du bus et l'entrée en classe.

T. Wolters informe que les enfants sont sous la responsabilité de l'école à partir de 13h55 par conséquent, les parents sont responsables de leurs enfants. L'usage veut qu'il y ait toujours des enseignants dans le collège.

G. Hochstrasser indique qu'un rendez-vous est pris avec CarPostal pour un réaménagement d'horaire.

T. Wolters rappelle la complexité de la création d'un horaire.

### **3. Rentrée scolaire 2012 - LEO**

T. Wolters fait un état des lieux de cette rentrée scolaire sans grand changement si ce n'est l'ouverture d'une classe cyp1/1. La rentrée 2013-2014 amènera plus de changements, probable ouverture de deux classes CIN, plusieurs déménagements de classes, entrée en vigueur de la LEO. Il fait une brève présentation de quelques implications de l'orientation des 6è actuels.

G. Hochstrasser informe qu'une séance d'information LEO sera donnée à l'aula du Mottier le mercredi 4 octobre 2012 à 20h00.

### **4. 10 ans de Cham, jumelage linguistique**

T. Wolters informe que le C.E. est invité à cette journée et fait part du programme.

Le voyage aura lieu le vendredi 30 novembre 2012.

Les inscriptions peuvent être rendues au secrétariat

### **5. Propositions individuelles et divers**

#### **G. Hochstrasser**

« La tartine » accueille une dizaine d'enfants, l'occupation maximum est de 24.

Le réfectoire accueille entre 50 et 60 enfants quotidiennement.

#### **M. Malherbe**

Remercie vivement Mme Hochstrasser pour la mise en place très efficace de « la tartine ».

#### **T. Wolters**

Une petite fête aura lieu à l'occasion de la mise en service de la Danseuse 1 et l'inauguration officielle avec les enfants, la municipalité et les invités se fera fin 2013 ou printemps 2014.

#### **A. Guex**

Propose de faire une visite de la Danseuse 1 qui sera dès lors habitée.

**La prochaine séance du conseil d'établissement aura lieu mardi 4 décembre 2012 à la Danseuse 1 qui débutera par un apéritif dès 19h15.**

La parole n'étant plus demandée, la présidente lève la séance à 20h45.

La présidente :



G. Hochstrasser

La secrétaire



S. Jaton